

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2018, les ordonnances suivantes :

B-3, o. 067, **C-4.1**, o. 154, **O-0.1**, o 085 et **P-1**, o.052 relatives à la tenue de promotions commerciales pour l'été 2018,

O-0.1, o 086 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir du côté ouest du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Bagot et l'avenue Duluth Ouest,

O-0.1, o 087 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 1800 et 1810 de l'avenue du Mont-Royal Est,

C-4.1, o. 155 établissant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 156 établissant la mise à double sens de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins et la rue Roy.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 11 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx